

Optimiser la paie dans les Conventions Collectives Papiers Cartons - 1 jour

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ✓ Connaître les stipulations essentielles des conventions collectives papiers et cartons relatives à la paie.
- ✓ Dresser une liste des différences entre ces stipulations essentielles et les règles d'entreprise.
- ✓ Calculer les taux et assiettes des avantages salariaux conventionnels (minima mensuels et annuels, prime d'ancienneté, avantage pécuniaire de nuit...)
- ✓ Comprendre l'articulation conventions collectives / sources internes à l'entreprise.
- ✓ Ne pas commettre les erreurs communes au niveau de la paie dans l'application de ces conventions.

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Introduction**
Présentation des participants et de leurs attentes. Rappel des objectifs de la formation et du programme
- **La rémunération de base**
 - Les minima conventionnels
 - Les primes et avantages usuels
- **Les apprentis et contrats de professionnalisation**
 - Taux et assiettes
- **Les congés**
 - Avantage pécuniaire d'ancienneté OETAM
 - Congés payés d'ancienneté TAM et IC
 - Congés maternité et paternité
- **Prévoyance / Maintien de salaire / Retraite**
 - Montants / Taux
 - Assiette de calcul
 - Qui cotisait à l'AGIRC
- **Les représentants du personnel**
 - Les réunions paritaires de branche
 - Le financement des activités sociales et culturelles CSE
- **La rupture du contrat de travail**
 - Assiette de calcul de l'indemnité de licenciement
 - Taux, montant et majoration de l'indemnité
 - Calcul de l'indemnité de non-concurrence
- **Les rémunérations supplémentaires (approfondissement selon les problématiques réelles des stagiaires)**
 - Le paiement des heures supplémentaires / des jours supplémentaires / des forfaits jours
 - L'augmentation « automatique » de salaire IC
 - Garantie de salaire en cas d'inaptitude
 - La pause rémunérée (ouvriers)
 - Dépassement de l'horaire normal (ouvriers)
 - Dimanches et jours fériés (OETAM et IC)
 - Médaille du travail (OETAM)

Optimiser la paie dans les Conventions Collectives Papiers Cartons - 1 jour

- Prime de pénibilité et d'insalubrité (ouvriers)
- Rappel pour travaux exceptionnels (OETAM)
- Remplacement de salariés (OETAM)
- Déplacements courts et de longues durées (OETAM/IC)
- Restructurations (OETAM et IC)
- Conclusion du stage

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE :

Moyens pédagogiques

Avant la formation : questionnaire adressé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes, le contexte de l'entreprise et leurs problématiques actuelles. Le contenu de la formation peut être adapté et modulé en fonction des besoins et demandes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés. Pendant la formation : documentation pédagogique (support de formation) remis à l'apprenant. Après la formation : envoi des réponses et documentations relatives aux problématiques demandant plus de recherches.

Moyens techniques

Salle équipée ordinateur, vidéoprojecteur et paperboard

Moyens d'encadrement

Juriste social depuis plus de 20 ans, titulaire d'un DEA de droit social (Bac +5), le formateur possède une expérience de 12 années des conventions collectives papiers et cartons acquise auprès des entreprises du secteur ainsi que 5 années en tant que formateur. Ainsi, au-delà de l'aspect juridique, les participants ont connaissance de la pratique générale des autres entreprises et de réponses proches du terrain.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRECIATION DES RESULTATS :

Suivi de l'exécution

- ✓ La formation se déroule en séquences alternées de périodes théoriques et pratiques. Interactions constantes entre l'animateur et les stagiaires et entre les stagiaires (échanges des cas pratiques). Vérification de la compréhension des réponses apportées. Feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée.

Appréciation des résultats

- ✓ Exercices pratiques
- ✓ Evaluation des acquis tout au long de la formation
- ✓ Bilan de satisfaction des stagiaires
- ✓ Attestation de fin de formation.

PUBLIC VISE : Fonctions comptables ou RH en lien avec la paie (service paie, juriste social, DRH, dirigeants...)

PREREQUIS : Nécessite une connaissance pratique ou théorique de la paie d'au moins un an.

NOMBRE DE STAGIAIRE : Minimum 4 / Maximum 12

TARIF : 400 euros HT (frais de déjeuner inclus)